Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260929-2026_09_01-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et 30 SEP. 2026
Publication sur le site internet de la commune :
30 SEP. 2026

L'an 2026, le 29 Septembre à 20 heures 07 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, Mme BÉTHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, Mme TUDAL Agnès, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme COHAN Pascale à M. GALLÉE Franck, M. ANDRÉ Yann à M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme MIGAUD Kristell à Mme LE FRESNE Claire, M. VALLET Laurent à M. FAYOUX Thomas

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.09.01	**INTERCOMMUNALITÉ** **Rapport d'activité 2025 du CIAS**	**M. COULOMBEL**

Monsieur COULOMBEL présente le rapport annuel 2025 d'activité du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport.

Cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)